



Sainte-Anne-des-Lacs

PROCÉDURES

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Table des matières

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'ACCOMPAGNEMENT	2
MISSION.....	2
JUMELAGE	2
FAMILIARISATION	2
PARTENAIRES POUR L'ENCADREMENT	3
OUTILS FACILITATEURS.....	3
PROGRAMMATION INCLUSIVE.....	3
DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT.....	4
SERVICES.....	4
DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE	4
DOCUMENTS REQUIS OBLIGATOIRES.....	4
DOCUMENTS REQUIS COMPLÉMENTAIRES	4
ÉVALUATION.....	4
INSCRIPTION FORMELLE.....	4



Sainte-Anne-des-Lacs

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'ACCOMPAGNEMENT

MISSION

En plus d'informer et de rassurer les parents qui confient leur enfant au camp de jour Magicoparc, la mission du camp est d'offrir une expérience d'intégration enrichissante et significative aux enfants ayant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- déficience intellectuelle ;
- trouble du spectre de l'autisme ;
- déficience physique motrice et sensorielle ;
- déficience et incapacité liées à la communication (dysphasie, surdit , etc.) ;
- incapacit  visuelle ;
- trouble grave et persistant de sant  mentale (trouble de l'humeur, trouble anxieux, schizophr nie, trouble psychotique, etc.) ;
- probl matiques de comorbidit  (trouble du d ficit de l'attention avec ou sans hyperactivit  [TDAH],  pilepsie, syndrome de Gilles de la Tourette, etc.).

JUMELAGE

Le camp de jour applique un jumelage qui favorise l'int gration de mani re optimale et durable. L'organisation s'assure de respecter l'analyse des besoins afin de proc der au jumelage entre jeunes et avec l'accompagnateur ou l'animateur. Le choix du jumelage est pr sent    l'ensemble des acteurs concern s (famille, animateur, accompagnateur).

- 1 pour 1 : le jeune a besoin d'un soutien constant et ne peut  tre jumel    un autre jeune;
- 2 pour 1 : le jeune a besoin d'un soutien fr quent et peut  tre jumel    un autre jeune puisqu'ils ont des besoins compl mentaires.
- 3 pour 1 : le jeune a besoin d'un soutien occasionnel et peut  tre jumel    deux autres jeunes puisqu'ils ont des besoins compl mentaires.

FAMILIARISATION

Des activit s de familiarisation sont pr vues avant le d but du camp. Il peut s'agir :

- Rencontre entre le jeune et son accompagnateur
- Visite du camp
- Visite   l' cole
- Visite   la maison



Sainte-Anne-des-Lacs

PARTENAIRES POUR L'ENCADREMENT

Le camp de jour établit des ententes avec différents partenaires externes (système public, IRLPH, SOS intégration, organismes communautaires, etc.) pour assurer un soutien aux accompagnateurs durant l'été. Il pourra ainsi plus facilement mettre en œuvre les mesures nécessaires à une intégration réussie et gérer les situations imprévues et difficiles (désorganisation du jeune).

OUTILS FACILITATEURS

Le camp de jour met à la disposition et favorise l'utilisation judicieuse de matériels et d'outils facilitateurs tels que :

- a) Minuteur (de type « Time Timer »), Balles antistress
- b) Salle de repos, salle multisensorielle, rampe d'accès
- c) Tableau effaçable, Pictogrammes...
- d) Jeux adaptés (ex. : curling, boccia)

Il s'agit essentiellement de planifier et d'organiser l'adaptation du matériel, des consignes, du rythme de fonctionnement et de l'aménagement. C'est le moment clé des préparatifs qui influenceront directement l'expérience inclusive. L'organisation du camp de jour est ainsi invitée à se montrer plus proactive que réactive en mettant en place les ressources nécessaires.

PROGRAMMATION INCLUSIVE

Le camp de jour s'assure que la majorité des activités du programme et les sorties seront organisées de façon que chaque participant puisse utiliser les équipements et le matériel, avoir des interactions positives et réciproques avec les autres participants, et être en mesure de comprendre et de s'engager dans une activité de loisir significative qui mobilise ses potentiels. La programmation inclusive comprend :

- La prise en compte des potentiels et aspirations du jeune ayant besoin d'accompagnement
- Les activités du programme (nature des activités, description, déroulement)
- Les consignes et les communications
- La sensibilisation des participants



Sainte-Anne-des-Lacs

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT

SERVICES

Le service du camp de jour Magicoparc et le service de garde sont accessibles pour les enfants nécessitant les services d'un accompagnateur soit :

- Les semaines 1 à 8;
- L'horaire de service sera établi avec les parents en fonction de leurs besoins et les besoins et capacités de l'enfant afin que ce dernier vive une intégration réussie;

Nos accompagnateurs étudient dans un domaine tel que (éducation spécialisée, travail social, réadaptation physique ou adaptation scolaire) et/ou expérience connexe. Ils recevront la formation Certification en accompagnement camp de jour (CACDJ) donnée par l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL). C'est un organisme à but non lucratif qui offre à ses membres des activités de sports, de loisirs, de culture et de plein air adaptées.

DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

- 29 mars 2024

DOCUMENTS REQUIS OBLIGATOIRES

- Formulaire de demande, formulaire de consentement ainsi que les documents complémentaires.

DOCUMENTS REQUIS COMPLÉMENTAIRES

- Avis écrit d'un professionnel ;
- Avis écrit de l'enseignant ou de l'éducateur spécialisé ;

ÉVALUATION

Nous ferons l'évaluation du dossier grâce à la description du participant, l'avis écrit de l'enseignant et celle du professionnel. Nous contacterons l'enseignant et/ou le professionnel pour avoir une description plus détaillée de l'enfant. L'objectif est de valider le besoin pour être en mesure d'offrir le service adapté approprié.

Le ratio est variable pour chaque enfant et il est établi à la suite des recommandations de l'enseignant ou de l'éducateur spécialisé, du professionnel et du parent.

INSCRIPTION FORMELLE

Afin d'effectuer l'inscription formelle, le personnel du Service des Loisirs contactera le parent pour prendre un rendez-vous entre mars et avril soit pendant la première semaine de la période d'inscription. Il est primordial d'effectuer l'inscription pendant cette période puisqu'ensuite, les places pour le programme d'accompagnement ne seront plus garanties.

Les modalités de paiement ainsi que la politique de remboursement du programme du camp de jour Magicoparc sont applicables au programme d'accompagnement.